

CONCOURS ACADÉMIQUE

Édition 2022



Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends... "Citation : Nelson MANDELA"



TRAVAIL D'ÉQUIPE
CRÉATIVITÉ
COLLABORATION

ESPRIT D'INIATIVE

INNOVATION

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA FAMILLE
DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION
NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT

Date d'inscription :

Au plus tard pour le
27 septembre 2021

« TOP la vie
dans mon lycée »

Groupe de formateurs
Dominique LEFEBVRE
Enseignante GC CE
Laurent DEGALLAIX
Enseignant GC CE
Antoine HENNEQUIN
Enseignant TGT
Jean-Pierre MAILLY
Enseignant GC CE
Matthieu NISON
Enseignant GC CE
Inspectrice de l'éducation
nationale - ET-STI
Sandrine MYKAJ
sandrine.mykaj@ac-lille.fr



Lien d'inscription

https://aclille.fr-my.sharepoint.com/:x/g/person/sandrine_mykaj_ac-lille_fr/EaDjL2MqOJkdtD1Y78ULkBSBweiZ2JRq0Q7rSPFoSpow?e=6DoVq0

Les étapes du concours



Le règlement du concours

12/05/2022 : envoi des productions écrites

19/05/2022 : FINALE ACADÉMIQUE

Article 1 : objet

Le concours vise à :

- valoriser, encourager et récompenser un travail collectif d'élèves engagé dans un projet en lien avec les enjeux associés à la transition numérique et énergétique dans le bâtiment ;
- permettre aux apprenants de découvrir les métiers de la famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment.

Article 2 : organisateurs

Le concours est organisé sur le plan académique avec le soutien de la Délégation de la région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), des branches professionnelles concernées ainsi que de partenaires internes et externes à l'éducation nationale.

Article 3 : participants

Les établissements dont les spécificités sont définies ci-après :

- BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option A études et économie ;
- BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture ;
- BAC PRO Technicien géomètre topographe.

Tout établissement ne souhaitant pas concourir dans la catégorie « Top famille des métiers » peut s'inscrire au concours.
Nombre d'élèves par équipes inscrites : libre

Article 3 : problématique du concours

Le concours permettra aux équipes participantes

1. d'identifier un espace de vie : cour de l'établissement, salles de classe, demande d'un particulier, foyer des lycéens, etc.
2. d'analyser l'existant.
3. d'énoncer des propositions d'amélioration de l'existant.
4. d'étudier la faisabilité de ces propositions.
5. de rédiger les modifications retenues.
6. de participer à la finale académique.
7. de présenter le projet élaboré devant un jury lors de la finale académique
8. d'être récompensé en équipe.

Article 4 : production écrite attendue

Il est attendu des participants **une production de pièces communes écrites toutes obligatoires**, qui permettra :

- de présenter la problématique retenue ;
 - d'élaborer le plan de masse de l'état existant de la zone étudiée ;
 - de présenter le respect des normes de construction liée à la problématique retenue ;
 - de produire la maquette numérique (modèle BIM) de la zone étudiée ;
 - d'établir le planning de projet en concordance avec le calendrier scolaire ;
- Il est attendu également de développer **au moins 3 pièces spécifiques, une de chaque métier**, citées ci-après :

Éléments spécifiques « métier TGT »

- d'élaborer le plan d'implantation du projet retenu ;
- d'élaborer le profil en long ;
- d'élaborer le plan de relief du terrain ;

Éléments spécifiques « métier EE »

- de réaliser le quantitatif et l'estimatif sommaires des besoins en correspondance avec le descriptif du projet ;
- de produire un descriptif sommaire du projet (lot gros-œuvre et second œuvre) ;

Éléments spécifiques « métier AA »

- de rédiger la notice architecturale ;
- d'élaborer des éléments de présentation architecturale (perspective intérieure main) ;
- de réaliser une maquette d'études (carton, imprimante 3D, etc.) du projet.

Article 4 : récompenses

Le concours permet d'attribuer des récompenses à toutes les équipes participantes et de décerner des trophées aux établissements à l'issue de la finale académique. Six trophées seront remis lors de la finale académique :

- « **TOP 3 dossier PRO** » : le jury valorise les trois équipes dont les dossiers sont les plus aboutis (exploitables professionnellement) ;
- « **TOP famille des métiers EMNB** » : le jury valorise l'équipe a su le mieux présenter les différents métiers qui composent la famille des métiers « EMNB » et repérer leur lien à travers les différentes étapes du projet étudié ;
- « **TOP meilleur réalisme** » : le jury valorise l'équipe qui a permis aux membres du jury de se projeter au plus proche de la réalité du projet futur de par la qualité des détails proposés ;
- « **TOP coup de cœur du jury** » : le jury valorise une équipe qui a retenu particulièrement son attention (originalité, travail, dynamisme, etc.).

Article 5 : membres du jury

Le jury de la finale académique sera composé entre autres du corps d'inspection, des directeurs délégués aux formations, des équipes enseignantes, de la DRAFPIC ainsi que des partenaires internes et externes à l'éducation nationale.

Article 6 : revue de projet académique

Une revue de projet académique sera menée au cours de l'année scolaire et prendra la forme d'une classe virtuelle. Un planning de passage des différentes équipes participantes sera transmis ultérieurement lorsque le nombre d'équipes sera connu. Lors de la revue de projet académique, il est attendu des équipes une présentation des productions de présentation des pièces communes (voir annexe du règlement « Compétences communes – productions des équipes »).

Article 7 : finale académique

L'envoi des productions écrites se fera par l'intermédiaire d'un lien de transfert de fichiers FILESENDER via EDULINE par voie électronique à l'adresse email sandrine.mykaj@ac-lille.fr. Les différents fichiers seront classés selon l'arborescence proposé dans l'annexe au règlement « Compétences communes – productions des équipes ».



La finale académique permettra un échange d'une heure maximum (30 minutes de présentation par l'équipe participante et 30 minutes d'entretien avec le jury). Les critères d'évaluation sont décrits dans le document intitulé « Compétences communes – volets du règlement du concours ». Il est autorisé lors de la présentation orale, de se munir de tout support (maquettes réelles, échantillons, etc.).

Article 6 : respect du règlement intérieur

La participation au concours implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement intérieur.